

Avis de constitution

SOCIETE « JMG ENERGIES »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 CITE COPRIM 2
VILLA 12, Lot 03, Ilot 141

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/01/2026 et enregistrés au CEPICI le 28/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JMG ENERGIES »

Objet : La Société a pour objet en République de CÔTE D'IVOIRE et à l'étranger :

La distribution de butane ;
Le transport de produits pétroliers ;
La fourniture de matériels et équipements pétroliers ;
L'enlèvement des déchets industriels ;
Divers.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis, ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers.

ET POUR LA RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tout fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée.

-Et d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ou à tous objets connexes ou similaires.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 CITE COPRIM 2 VILLA 12, Lot 03, Ilot 141

Dirigeant(s) M GOSSAN JEAN MICHEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01967 du 11/02/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10178/GTCA/RC/2026 du 11/02/2026

